



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 104 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Besse                    | Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre                                  |
| Chambon/Lac              | Monsieur LABASSE Emmanuel   |
| Chastreix                | Monsieur BABUT Michel   |
| Compains                 | Monsieur VALETTE Henri  |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur CARDENOUX Didier   |
| Espinchal                | Monsieur CHANIER Jean-Luc   |
| La Bourboule             | Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc |
| La Godivelle             | Madame MANSANA Jocelyne   |
| Le Mont-Dore             | Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien  |
| Le Vernet Ste Marguerite | Monsieur DABERT Laurent   |
| Montgreleix              | Monsieur MAGE Jean  |
| Murat le Quaire          | Monsieur PEYRARD Nicolas  |
| Muroi                    | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger   |
| Picherande               | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric   |
| Saint Diery              | Monsieur CHASSARD Frédéric  |
| St Genes Champespe       | Monsieur PERRON Roland  |
| Saint Nectaire           | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse  |
| St Pierre Colamine       | Monsieur CLECH Michel   |
| St Victor la Rivière     | Monsieur GORY François  |
| Valbeleix                | Madame LANCELLE Elsa  |

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BABUT

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

**Absents/Excusés :** Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

**OBJET : Aide à l'Investissement sur les communes dépourvues de tout commerce**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 103 / 2020 en date du 8 Octobre 2020 créant une aide à l'Investissement pour les communes dépourvues de tout commerce ;

Considérant le compte-rendu de la Commission Territoriale réunie le 6 Octobre 2020 ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a décidé de porter un projet par an de revitalisation rurale avec la création ou la réhabilitation d'un commerce multi-services. La Maîtrise d'Ouvrage pourrait s'accompagner d'une aide financière à l'investissement de l'ordre de 10% plafonné à une assiette de 300 000 € Hors Taxes. Les services de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY s'occuperait du montage du dossier et des recherches de subventions. L'autofinancement restant serait à la charge de la commune.

Monsieur le Président présente ensuite le projet de réhabilitation de l'ancienne Poste avec un Multi-services et un Bar – Restaurant sur la commune de COMPAINS.

La première esquisse réalisée par la commune fait état d'un chiffrage à hauteur de 500 000 € Hors Taxes.

Le Plan de Financement pourrait s'articuler comme suit :

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| DSIL                      | 125 000 € |
| DETR                      | 150 000 € |
| CD 63                     | 80 000 €  |
| CCMS                      | 30 000 €  |
| Auto-Financement Compains | 115 000 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- ✓ AUTORISE le Président à engager les démarches de réhabilitation de l'ancienne Poste avec le projet d'un Multi-services et d'un Bar – Restaurant sur la commune de COMPAINS ;
- ✓ VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY à hauteur de 10% sur une assiette de 300 000 € Hors Taxes maximale ;
- ✓ AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ;
- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2020.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

